

METIER

GRUTIER / GRUTIERE H/F

Le grutier est un élément indispensable du chantier. Il est son centre de gravité et donne le rythme sous la direction du chef de chantier. La hauteur de la grue peut varier de 20 à 100 mètres selon les chantiers et son expérience. Sa mission consiste à transporter d'un point à un autre les différents matériaux et matériels sur le chantier : éléments en béton armé ou métalliques, pièces préfabriquées, coffrages, échafaudages, machines, parpaings, palettes... Il distribue les matériaux aux points attendus par les ouvriers du chantier. L'exécution de ce manège incessant doit être rapide, précise et doublée d'une extrême attention.

a) Relations internes

Le grutier est sous la responsabilité du chef de chantier, c'est lui qui lui donne les consignes d'exécution.

b) Relations externes

Il est en relation avec les différents acteurs des chantiers.

c) Responsabilités

Il est le centre névralgique du chantier, sa responsabilité est de connaître le rythme et les besoins d'un chantier, afin de rythmer son activité en fonction des charges à distribuer afin de

d) Ses principales missions

- Définir le tracé de la voie de déplacement des charges,
- Participer au montage de la grue et à sa mise en route en début de chantier,
- Vérifier la stabilité du dispositif,
- Distribuer les charges aux emplacements prévus.
- À partir des consignes qu'il reçoit du chef de chantier et du programme de travail de la journée, le grutier va également être tenu d'entretenir sa grue, de détecter les pannes et réparer les avaries simples.
- Connaître le rythme et les besoins d'un chantier,
- Travailler avec précision,
- Évaluer la limite de poids et le calage des charges,
- Écouter et appliquer les consignes,
- Rythmer son activité pour distribuer les charges.

e) Sa formation

Ce métier est accessible aux professionnels dotés d'une grande expérience des chantiers et des travaux, ou bien titulaires d'une formation du CAP au Bac pro (conduite de grues, conduite d'engins de travaux publics, conducteur d'engins de chantier de travaux publics) mais dans tous les cas il est impératif d'être détenteur du CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité).